

JUSTICE

Valberg : justice privée et expéditive après le vol d'une saisonnière

Laria, une jeune Italienne, employée comme saisonnière dans un restaurant de la station de Valberg, avait été volée en mars 2014. Deux mille euros cachés sous son matelas envolés. Désespérée, alors que le fruit de son travail s'était volatilisé, elle s'en était ouverte à son employeur, un restaurateur qui n'a pas forcément choisi la bonne méthode pour récupérer l'argent.

Une rapide enquête a fait peser les soupçons sur un certain Cyril. Même si, avec le recul, la saisonnière estime qu'une autre de ses connaissances a pu lui voler son argent.

Contacté par téléphone alors qu'il est parti précipitamment à Nice, Cyril, curieusement, remonte aussitôt dans la

station pour s'expliquer. Un comité d'accueil le frappe et le contraint à aller retirer de l'argent au distributeur de billets de Guillaumes. Comme l'opération échoue, Cyril doit, sous la menace, signer deux chèques.

Prison avec sursis

Le jeune homme s'exécute mais déposera plainte auprès des gendarmes. « C'est un garçon influençable, impressionnable, faible de caractère », insiste M^r Jean-Pascal Padovani, son conseil. Après moult renvois, l'affaire, qualifiée d'extorsion de fonds par la justice, a été jugée hier par le tribunal correctionnel de Nice. Le parquet, par la voix de Brigitte Funel, a requis des peines de

deux à cinq mois de prison assorties du sursis, conscient qu'elle n'a pas devant elle des délinquants d'habitude.

Le tribunal a condamné les justiciers aux pratiques expéditives et musclées à de la prison avec sursis.

Laria, qui n'a jamais retrouvé son argent, a été condamnée à deux mois de prison avec sursis. Ses hommes de main à quatre mois également assortis du sursis. Ils devront verser solidairement mille deux cents euros à leur victime. Le restaurateur condamné a retenu la morale de cette triste affaire : « Quand nous sommes aperçus du vol, nous aurions tous dû aller voir les gendarmes. On ne serait pas là aujourd'hui. »

CH. P.